



Traité Baba Batra

Michna 8 - Chapitre 10

המלווה את סבירו בשטר,
גוזבה מתקסמים מושעבים.
על ידי עדים,
גוזבה מתקסמים בני חורים.
הוציא עליו כתביידן שהוא פיב לו,
גוזבה מתקסמים בני חורים.
והערב שהוא יוצא לאפר חתום שטרות,
גוזבה מתקסמים בני חורים.
מעשה בא לפניו רבי ישמעאל ואמר:
גוזבה מתקסמים בני חורים.
אמיר לו בן נטס:
אינו גוזבה לא מתקסמים מושעבים,
ולא מתקסמים בני חורים.
אמיר לו:
לטפה?
אמיר לו:
בר החרונק את אפס בשוק,
אמיר לו "גנח לו אני נתן לך!"
פטור, שלא על אמונתו הלהו.
ואי זה הוא הערב שהוא פיב לו?
אמיר לו "בלוחות אני נתן לך",
פיב, שכן על מנת הלהו.
אמיר רבי ישמעאל:
הרצויה להחכים, יעסוק בדיני ממונות,
שאין מקטז עבתרה גדול מפה,

1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)



Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



שָׁהֵן כְּמַעַן נָבוּעַ.
וּבָרוֹצָה לְעָסָק בְּדִינִי מִמּוֹנוֹת,
יַשְׁמִישׁ אֶת שְׁמַעַן בְּנָסָס.

Si un individu prête à son prochain de l'argent contre [délivrance d']un acte, il peut se faire payer sur les biens aliénés ; [s'il a] des témoins, il peut se faire payer sur les biens libres ; s'il lui présente un écrit de sa main qu'il a une dette à son égard, il peut se faire payer sur les biens libres. Si quelqu'un s'est porté garant sous la signature des témoins de l'acte, il [ne] peut se faire payer [que] sur les biens libres. Il arrive à un cas [analogique] à Rabbi Yichmael et il dit : « il [ne] peut se faire payer [que] sur les biens libres. Ben Nanass lui dis alors : « il ne peut se faire payer ni sur les biens aliénés ni sur les biens libres ». Il lui demanda pourquoi ? Il lui répondit : « voici un individu qui tourmente quelqu'un en [pleine] rue ; survient un autre qui lui dit : « laisse-le, je te paierai », celui-ci est libre, car ce n'est pas sur sa foi qui lui a prêté ». Mais qu'appelle-t-on garant responsable ? [Celui qui dit :] « prête-lui et je te paierai ». Là il est tenu d'assumer le paiement ; car il lui a consenti le prêt sur sa foi. Rabbi Yichmael dit : « celui qui aspire à la sagesse doit se consacrer à l'étude des jugements de problèmes d'argent ; car il n'y a pas de doctrine fondamentale de la Torah plus importante que celle- ci, elle est comme une source jaillissante. Et si quelqu'un veut étudier les lois des problèmes d'argent, qu'il serve Chimon ben Nanass.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions